



Réunion des correspondants du Groupe Loutre de la SFPEM Bourges, 01-02 décembre 2012



Présents :

Correspondants du Groupe Loutre en région :

- Julie Bodin (CEN MP, Midi-Pyrénées),
- Gaëlle Caublot (GMHL, Limousin),
- Pascal Fournier (GREGE, Aquitaine, Groupe de travail "cadavres"),
- Miguel Gailledrat (PC Nature, Poitou-Charentes),
- Roald Harivel (GMN, Normandie),
- Olivier Hesnard (CPIE Collines Normandes, Basse-Normandie),
- Damien Lerat (SHNA, Bourgogne),
- Jean-Philippe Paul (LPO, Franche-Comté, revue la Salamandre),
- Thomas Ruys (Cistude Nature, Aquitaine),
- Franck Simonnet (GMB, Bretagne),
- Sébastien Tessier (LPO, Rhône-Alpes),
- Alain Texier (Pays-de-la-Loire),

Présents à titre divers :

- Patrick Haffner (MNHN/SFPEM),
- Stéphane Raimond (Animateur Loutre et pisciculture PNA Loutre),
- Hélène Jacques (SFPEM, secrétaire du Groupe Loutre),
- Christian Arthur (SFPEM, trésorier),
- Rachel Kuhn (SFPEM, animatrice du PNA Loutre),
- Dominique Solomas (SFPEM, chargée de communication).

Régions excusées :

- Alsace,
- Auvergne,
- Centre,
- Champagne-Ardenne,
- Languedoc-Roussillon,
- Lorraine,
- Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Depuis plusieurs années, les réunions du Groupe Loutre de la SFPEM permettent aux naturalistes travaillant sur l'espèce dans différentes régions de France de se retrouver et d'échanger sur :

- leurs expériences respectives,
- le fonctionnement/application du PNA dans leurs régions,
- les actions techniques et les méthodologies et protocoles à mettre en place.

Pour la deuxième année consécutive, cette rencontre s'est déroulée sur deux jours dans les locaux du Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges.

Samedi 1^{er} décembre

Rapportage N2000

La matinée fut consacrée au rapportage Natura 2000.

Tous les 6 ans, les états membres de l'Union Européenne doivent établir un rapport sur l'application des dispositions prises dans le cadre de la Directive Habitats-Faune-Flore. Ce rapport comprend notamment des indications sur l'état de conservation des espèces de la Directive. Une première évaluation a été faite en 2007 (pour la période 2001-2006). La deuxième est en cours (à rendre en 2013, pour la période 2007-2012). Le travail a été confié à la SFEPM pour un certain nombre de mammifères, dont la Loutre d'Europe.

La démarche avait déjà été présentée au groupe l'année dernière (voir compte-rendu 2011).

Pour évaluer l'état de conservation des espèces, des formulaires doivent être complétés, permettant de déterminer (par calcul automatique à partir d'un ensemble de questions à choix multiple) si l'état de conservation est « favorable », « défavorable inadéquat », « défavorable mauvais » ou « inconnu ». Quatre paramètres sont pris en compte : l'aire de répartition, la taille de la population, la qualité de l'habitat, les perspectives futures. Les pressions et menaces doivent être précisées. Un questionnaire doit être rempli par domaine biogéographique. En France, la Loutre est présente dans quatre domaines biogéographiques : atlantique, continental, méditerranéen et alpin.

Les formulaires complétés sont présentés au groupe pour avis. L'aire de répartition a été déterminée grâce aux données que les différentes régions avaient transmises fin 2011-début 2012, sous forme de listes de mailles LAEA 10 x 10 km au sein desquelles la présence de l'espèce a été détectée entre 2001 et 2011. Une nette augmentation de l'aire de répartition est notée depuis la dernière évaluation, ce qui s'explique à la fois par la progression réelle de l'espèce, qui est en voie de recolonisation, et par un meilleur suivi.

La taille de la population est complexe à renseigner car il n'est pas possible d'estimer avec précision les effectifs de l'espèce. Des densités sont déterminées sur de petites surfaces à l'aide d'identification d'individus par analyse génétique des épreintes, parfois par recherche de traces dans la neige et dans de rares cas par observation directe d'individus. Il est cependant difficile d'extrapoler ces résultats à l'échelle d'un pays, les densités pouvant être influencées par de multiples facteurs (caractéristiques du milieu, historique...). Des « fourchettes » sont cependant données ; il est en effet proposé de renseigner ce paramètre par classe de taille. Des classes sont retenues en se basant sur des données de densité dans la littérature. Le paramètre est donc renseigné « à dire d'expert ». Même si les effectifs ne sont pas connus, il est possible d'affirmer que la taille de la population augmente, et ce dans tous les domaines biogéographiques, en raison de l'augmentation de l'étendue de l'aire de répartition.

Pour les paramètres « aire de répartition » et « taille de la population », il est demandé d'indiquer une valeur de référence. Par définition, une valeur de référence est une « valeur seuil, supérieure ou égale à la valeur de 1994, au-dessus de laquelle l'espèce est considérée en état de conservation favorable au regard du paramètre considéré » (donc

aire de répartition et taille de population). Le groupe avait proposé l'année dernière de retenir la valeur actuelle comme valeur de référence pour les deux paramètres considérés. Ceci est maintenant remis partiellement en question par le groupe pour les domaines continental, alpin et méditerranéen. En effet, dans le domaine atlantique, l'espèce se porte bien actuellement même si l'ensemble du domaine n'a pas été reconquis. Dans le domaine continental, la Loutre se porte très bien dans le Massif Central (partie sud-ouest du domaine) mais est quasi absente du reste du domaine, donc la valeur de référence de 2012 ne peut être admise partout. Dans le domaine méditerranéen, bien qu'étant en reconquête, la Loutre n'est encore présente que dans une petite partie du domaine et, même en 2012, nous sommes encore loin de la valeur de référence pour ce domaine. Dans le domaine alpin, elle est bien présente dans les Pyrénées mais très rare dans les Alpes. Là encore la valeur de référence de 2012 ne peut être admise partout. Les valeurs de référence retenues sont donc les suivantes (pour les deux paramètres) :

Atlantique	Continental	Méditerranéen	Alpin
Approximativement égale à la valeur actuelle	Supérieure à la valeur actuelle	Nettement supérieure à la valeur actuelle	Nettement supérieure à la valeur actuelle

Il est également demandé de renseigner la surface de l'habitat disponible pour la Loutre et la qualité de celui-ci. Pour déterminer la surface de l'habitat disponible, la méthode proposée est de comptabiliser les mailles 10 x 10 km dans lesquelles un écosystème aquatique est présent. Ce travail a été réalisé par le SPN/MNHN (pilote de l'évaluation N2000) à partir de la base de données cartographique BD Carthage. Le groupe propose de ne retenir que la surface en eau, plus une largeur de berge qui est à définir. Il faudra voir avec le SPN si de nouveaux calculs sont encore possibles dans les délais impartis.

La détermination de la qualité de l'habitat s'est basée sur l'évaluation faite à l'échelle européenne dans le cadre du projet OHNE (Otter Habitat Network Europe). La qualité de l'habitat est considérée comme étant moyenne dans les domaines atlantique, continental et méditerranéen, bonne dans le domaine alpin.

La tendance est jugée par le groupe stable dans les domaines atlantique et continental, négative en méditerranéen, où une dégradation de l'habitat est attendue, et positive dans le domaine alpin.

Les modifications apportées par le groupe seront intégrées aux formulaires.

Les formulaires seront encore corrigés par un relecteur choisi par le MNHN, puis soumis au groupe de travail «mammifères» de l'évaluation N2000 pour validation.

Une synthèse des résultats sera rédigée par la SFEPM et transmise aux partenaires.

Décisions :

- Rachel Kuhn intégrera les réflexions sur l'état de référence et les autres remarques aux formulaires nationaux.
- Christian Arthur, qui pilote le travail de la SFEPM sur le rapportage N2000, réalisera une synthèse « Etat de conservation » Loutre N2000 « 2007-2012 ». Elle sera finalisée en juin 2013 et adressée aux membres du Groupe Loutre.

Plan National d'Actions

L'après-midi débute par un point rapide sur l'animation du PNA.

Le dernier COFIL national a eu lieu en janvier 2012. Le bilan 2010-2011 du plan a été diffusé et est en téléchargement sur le site du plan (www.sfepm.org/loutre.htm). Les numéros 2 et 3 de *l'Echo du PNA* sont sortis. Plus de 600 personnes sont abonnées, le bulletin est également en téléchargement sur le site et diffusé via différents réseaux. La liste de discussion sur la Loutre, créée en juillet, compte aujourd'hui environ 150 inscrits ; les échanges sont fréquents.

L'animatrice rappelle qu'elle se rend aux réunions en région dans la mesure du possible, il faut cependant la prévenir suffisamment à l'avance.

La subvention a été renouvelée par la DREAL du Limousin, le poste d'animation peut donc être prolongé au moins jusqu'au 31 août 2013. Le prochain COFIL national aura lieu le 25 janvier 2013.

Il est ensuite demandé aux correspondants de présenter rapidement les projets menés dans leur région, sans rentrer dans les détails puisque certaines actions seront traitées de manière plus approfondie ultérieurement.

Limousin

Le PRA est animé par le GMHL. L'étude génétique prévue pour suivre le mouvement de recolonisation, et notamment évaluer l'impact des barrages, a démarré cette année. Les analyses seront effectuées par le laboratoire de Johan Michaux (CBGP Montpellier). L'étude est financée par EDF, Limoges métropole et l'Agence de l'Eau.

La problématique des collisions routières s'intensifie avec 6 ou 7 loutres écrasées en 2012.

Une exposition de 3 panneaux déroulants a été élaborée et est prêtée à ceux qui la demandent.

2 journées de prospections ont été menées avec l'ONCFS.

Aquitaine

Le plan n'est toujours pas décliné mais pourrait l'être l'année prochaine, même si la DREAL Aquitaine estime que, au vu de l'état de santé de la Loutre actuellement en Aquitaine, la formalisation d'un PRA ne soit pas nécessaire.

Une carte de répartition de la Loutre sera réalisée dans le cadre de l'atlas des mammifères d'Aquitaine dont le tome « carnivores » devrait sortir en 2014.

Pays-de-la-Loire

La rédaction et l'animation du plan ont été confiées à un tandem LPO/ONCFS. La région travaille depuis longtemps sur la réduction de la mortalité routière (35 passages à loutres installés en Vendée, 7 en Loire-Atlantique). Une trentaine de cadavres sont actuellement stockés dans les congélateurs. 213 cadavres ont été collectés au cours des 10 dernières années. La Loutre n'est encore que peu présente dans la Sarthe, la Mayenne et le Maine-et-Loire, donc les problématiques ne sont pas les mêmes.

Poitou-Charentes

Le plan n'est pas décliné mais des actions sont menées par les associations régionales et par le parc du Marais Poitevin. Des prospections communes sont menées avec l'ONCFS dans chaque département. Les prospections se concentrent sur la Vienne qui est en voie de recolonisation et où la répartition de l'espèce est moins connue.

Un projet pour la récolte d'informations sur les points de collisions routière (pour différentes espèces) sera lancé en 2013.

Normandie

La population est en pleine expansion. La découverte d'un cadavre fin 2011 dans le Cotentin a provoqué une vague de prospections, souvent fructueuses ; l'espèce est à nouveau présente dans le département de la Manche. Le plan sera décliné à partir de 2013. L'Agence de l'Eau pourrait financer un poste « Mammifères semi-aquatiques ».

Bretagne

La déclinaison régionale a débuté en 2011. L'animation est assurée par le GMB. Les fonds accordés par la DREAL pour l'animation ne sont pas garantis pour chaque année. En 2012, ils n'ont été accordés qu'en cours d'année, ce qui a retardé la programmation des actions. Ces subventions contribuent à financer le temps de travail sur la pisciculture test, sur les havres de paix, les conseils aux services départementaux, les prospections sur les zones de recolonisation. Une convention a été signée entre le GMB et la DIRO (Direction des Routes de l'Ouest) pour financer 20 jours de travail sur l'aménagements de passages à loutres sur routes nationales. Le GMB et la DIRO ont également répondu, en partenariat avec le GREGE, à l'appel à projet du MEDDE sur les continuités écologiques (déjà lancé l'année dernière). Des financements pour l'aménagement et le suivi de 8 passages à loutre ont été accordés.

Bourgogne

La recolonisation se poursuit lentement. Le plan n'est pas décliné mais des actions sont menées par la SHNA (prospections, évaluation de l'habitat et des possibilités de recolonisation).

Rhône-Alpes

L'animation du PRA est assurée par la LPO Rhône-Alpes (anciennement CORA FS). Des formations sont organisées pour les bénévoles et les professionnels. Il y a encore peu de cas de collisions routières. Une fiche technique sur la nouvelle réglementation en matière de piégeage aux abords des cours d'eau a été réalisée et ajoutée au cahier technique édité par le CORA en 2010.

L'étude génétique, menée en collaboration avec l'Université de Fribourg (Suisse), se poursuit.

En Franche-Comté

Depuis l'observation de traces dans la neige au cours de l'hiver 2010 (premiers indices depuis plus de 10 ans), un petit réseau de prospecteurs, prêts à ouvrir l'œil, se met en place.

Midi-Pyrénées

Une importante étude de la répartition, coordonnées par l'ONCFS et le CEN et impliquant de nombreux partenaires, est menée depuis le début du plan.

Une étude génétique est en cours en collaboration avec le CBGP de Montpellier.

Havres de Paix

Cette action est de priorité 2 mais vu l'intérêt qu'elle suscite et la volonté de certains partenaires locaux de s'impliquer dès maintenant, le travail sur le cadrage de l'opération et la réalisation des outils (panneaux, autocollants...) pourra débuter en 2013. L'outil « Havres de Paix », tel que défini dans le PNA, est actuellement opérationnel uniquement en Bretagne.

L'opération en Bretagne :

Franck Simonnet présente le fonctionnement. Cet outil existe depuis 1988 (date de création du GMB) mais connaît un réel engouement depuis 2005, dans le cadre des « Contrats Nature ». A l'heure actuelle, 35 Havres de Paix ont été créés sur des terrains privés, 5 sur des terrains gérés par des associations et 6 sur des terrains appartenant à des collectivités.

Intérêt de l'opération :

- Elle contribue à la préservation des habitats de la Loutre, qui est une entrée pour protéger le milieu aquatique.
- C'est un outil de sensibilisation, les panneaux et autocollants « Havres de Paix » servent de support de communication, cela permet de sensibiliser voisins, amis et passants (effet « tache d'huile »).
- Cela permet d'étoffer le réseau d'observateurs susceptibles de donner des renseignements sur la présence de l'espèce, mais aussi sur d'éventuelles atteintes à l'environnement.

Inconvénients :

- Un « Havre de Paix » n'a pas de valeur juridique, il s'agit uniquement d'un engagement moral entre deux parties.
- La convention peut ne pas être reconduite en cas de vente ou de décès.
- La création de Havres de Paix ne se fait pas selon une logique de conservation mais au gré des opportunités.
- Certaines motivations sont discutables et des Havres de Paix peuvent être supprimés pour non respect de la convention.

Information

Une lettre de liaison est éditée et distribuée aux propriétaires. Des catiches artificielles sont parfois mises en place au sein de Havres de Paix (ou ailleurs), ce qui est aussi l'occasion de faire de la sensibilisation.

Perspectives :

Pérenniser les financements, renforcer les réseaux, motiver les bénévoles en diversifiant les chantiers (création de mares, plantations...), exporter l'outil hors de Bretagne, améliorer le suivi, faire un état des lieux.

L'opération pourrait également être utilisée pour améliorer la qualité de l'habitat dans l'est de la Bretagne où le mouvement de recolonisation stagne.

Selon le même principe que les Havres de Paix, le GMB a créé les « Refuges pour les Chauves-Souris ».

L'extension à l'échelle nationale - lien entre les Refuges pour les Chauves-Souris et les Havres de Paix :

L'opération est étendue à l'échelle nationale par la SFPEM, en partenariat avec des relais locaux, depuis plus d'un an. Dominique Solomas, chargée de communication à la SFPEM, explique la démarche qui pourrait être reprise, au moins en partie, pour les Havres de Paix.

La SFPEM a créé les outils de communication (plaquette, autocollant, panneau, guide) en s'inspirant de ceux du GMB et les a diffusés aux partenaires en région. Il existe un relais local par région (généralement l'organisme qui assure la coordination régionale au sein du Groupe Chiroptères de la SFPEM).

Une convention est signée directement entre la SFPEM et le propriétaire si un suivi sur place ne s'impose pas, ce qui est le cas si aucune chauve-souris n'est présente ou alors seulement des espèces communes. Par contre, la convention est signée par le relais local et le propriétaire pour les sites où il y a un enjeu de conservation pour les chauves-souris. Plus d'une centaine de refuges ont déjà été créés dans toute la France.

La SFPEM édite également un bulletin électronique diffusé aux propriétaires de refuge.

Perspectives - propositions - définition d'une politique d'action :

Des propositions sont faites pour les Havres de Paix :

- Comme pour les Refuges pour les Chauves-Souris, l'espèce ne doit pas être nécessairement présente. Même de très petits terrains peuvent devenir Havres de Paix, y compris en milieu urbain, à partir du moment où une portion de berge est présente. Un effort sera fait pour mettre en lumière les bénéfices que cette opération peut apporter au milieu aquatique dans son ensemble ; même si un propriétaire de Havre de Paix n'aura peut-être jamais de loutres chez lui, il est sensibilisé à une gestion plus respectueuse des milieux aquatiques et peut transmettre l'information à son entourage.
- La convention est signée à minima par la SFPEM et le propriétaire. Si un relais local existe, il sera le troisième signataire. D'autres structures peuvent être associées, par exemple une commune, un parc régional, d'autres associations... La signature de la SFPEM apparaîtrait ainsi sur toutes les conventions. Cela conforte le rôle de la SFPEM dans l'opération et simplifie la centralisation des informations sur les Havres de Paix créés. Cela permet également que des Havres de Paix soient créés dans des régions/départements, même en l'absence de relais local.

- La SFEPM produit les outils de communication et les transmet elle-même aux propriétaires (pour les panneaux, autocollants et guides). Cela facilite la gestion des stocks et évite que des régions soient à court d'outils alors que d'autres en ont encore (le problème se pose avec les refuges chauves-souris). Si un propriétaire souhaite réaliser son propre panneau (généralement pour une commune...), les supports graphiques lui seront fournis. Des lots de plaquettes seront transmis aux relais locaux pour diffuser l'information sur l'opération (avec encart vierge pour ajouter les coordonnées du relais local). Le nombre potentiel de Havres de Paix étant beaucoup plus faible que pour les refuges chauves-souris, la charge de travail et la quantité de matériel à produire et à stocker ne sera pas la même.
- Un site Internet et un bulletin de liaison pourraient suivre.

Il ne sera pas forcément possible de se rendre sur place dans chaque Havre de Paix créé.

Franck Simonnet précise qu'il faut faire vivre ces réseaux. Dominique Solomas signale que la SFEPM avait eu l'idée de créer un réseau social pour les propriétaires de Refuges pour les Chauves-Souris. Cela n'avait pas pu se faire pour des raisons financières, la création d'un réseau social spécifique étant assez onéreuse. A minima, une liste de discussion ou un compte facebook spécifique pourrait être ouvert.

Décisions :

Toutes les régions présentes sont d'accord pour être relais régional de l'opération. Il faudra voir si dans certaines régions, il serait judicieux d'avoir des relais départementaux.

Rachel Kuhn propose de reprendre la convention du GMB et de l'adapter. Elle sera envoyée au groupe pour avis, à partir de mars.

Collecte et valorisation des loutres trouvées mortes

La deuxième réunion du groupe de travail sur la collecte et la valorisation des cadavres dans le cadre du PNA, s'est tenue au mois d'avril. Suite à cela, Pascal Fournier, membre du groupe, a rédigé un document de travail proposant une méthode pour la collecte d'informations et de prélèvements.

Ce protocole propose trois niveaux d'investigation :

Le **niveau 1** se limite à collecter des informations sur le cas de mortalité (localisation, date, sexe de l'individu...), ainsi qu'un échantillon qui rejoindra une banque de tissus pour de futures études génétiques, et sera appliqué à toutes les loutres trouvées mortes.

Le **niveau 2** consiste à effectuer des prélèvements :

- Prélever les tractus génitaux pour de futures études de dynamique de population
- Constituer une banque de prélèvements pour le suivi de facteurs menaçants à impact potentiellement aigu pour l'espèce (maladie de Carré, exposition aux anticoagulants).

Un plan d'échantillonnage est proposé, 10 mâles et 20 femelles/département pour la durée du plan.

Les autopsies des loutres mortes par collision avec un véhicule seront rapides, elles devront être plus minutieuses si la cause de la mort est à déterminer.

Le **niveau 3** consiste en la réalisation d'une autopsie complète et détaillée de l'animal qui, compte tenu des connaissances actuelles sur l'espèce, n'est pas envisagée dans le cadre du PNA Loutre. Seuls quelques cas à l'échelle nationale présentant des lésions particulières pourraient faire l'objet de prélèvements complémentaires.

Il faudra créer une base de données et faire remonter les informations au niveau national. Une base de données cartographique serait intéressante avec une information qui apparaîtrait quand on clique sur le point.

Il faudrait un centralisateur par région, d'autant plus qu'on est en mesure par région de faire des autopsies simplifiées.

On pourrait s'appuyer sur l'unité sanitaire de la faune sauvage de l'ONCFS. Les prélèvements doivent être stockés dans des structures institutionnelles équipées de congélateurs sécurisés. Des personnes en région devront être formées pour effectuer les autopsies.

Des réseaux de collecte existent déjà dans un certain nombre de régions. Les régions sont en attente d'informations et demandent quoi faire de leurs cadavres.

Christian Arthur propose que les cadavres qui remplissent déjà les congélateurs soient utilisés pour faire des formations aux autopsies.

Décisions :

- Un document définissant les modalités de collecte sera réalisé par l'animatrice, en se basant sur le document rédigé par Pascal Fournier, soumis au COFIL et envoyé au Ministère.
- La liste des personnes qu'on voudrait voir habilitées pour la collecte et le transport sera transmise au Ministère. Les centres de collecte officiels devront être listés, y compris les LDV qui participent.
- Il est demandé aux membres du groupe de se renseigner dans leurs régions et de transmettre à l'animatrice du PNA une liste des personnes désirant obtenir une autorisation de collecte et de transport, des centres de stockage potentiels (pour les cadavres entiers sur du court terme et pour les prélèvements sur du long terme) et des laboratoires où peuvent être faites les autopsies.

Dimanche 2 décembre

Cohabitation Loutre et pisciculture

Le rapport de synthèse bibliographique « Loutres et activités aquacoles » ainsi qu'un rapport sur les piscicultures en France et le risque de prédation ont été finalisés au premier semestre 2012 et envoyés aux membres du COFIL national du PNA, aux représentants de la profession piscicole (en plus de ceux siégeant au COFIL), aux DREAL, aux animateurs de plan régionaux, aux correspondants du Groupe Loutre et au WWF. Le rap-

port « Loutres et activités aquacoles » est également en téléchargement libre sur le site du plan (www.sfepm.org/loutre.htm) et l'information a été largement diffusée (dans *l'Echo du PNA* et *Mammifères sauvages*, sur la liste *infoloutre*, lors de conférences, via les sites et bulletins d'organismes partenaires...).

Une réunion a eu lieu en mars à Limoges rassemblant les acteurs concernés par la problématique et ceux susceptibles d'y apporter des solutions : représentants de la profession (FFA, service aquaculture d'ITAVI, propriétaires d'étang...), WWF, PNR, associations de protection de la nature, collectivités, services de l'Etat (MEDDE, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, DREALs, DRAAF)... Le compte-rendu de la réunion a été transmis aux invités à la réunion, aux membres du COPIL national du PNA, aux DREAL, aux animateurs de plans régionaux et aux correspondants du Groupe Loutre. Le poste d'animateur Loutre et pisciculture a été discuté. Ce qui est le plus problématique reste les fonds, surtout les aides pour l'installation de systèmes anti-prédation. Des pistes existent, par exemple des PNR proposent des aides, Natura 2000 pourrait être une possibilité pour certaines piscicultures. Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche) est intéressant mais dans certaines régions, les plafonds sont trop élevés ; par exemple dans le Limousin, l'investissement doit être d'au moins 15000 euros.

Stéphane Raimond parle de la nouvelle directive sur les normes zoo-sanitaires qui pourrait être mise en place et qui obligerait les pisciculteurs à se protéger d'incursions par les loutres dans leurs bassins, pour des raisons sanitaires.

Rachel Kuhn a assisté aux Journées Filière piscicole, à l'invitation de la profession et est intervenue avec Stéphane Raimond lors des 20 ans du BTS aquaculture du LEGTA d'Ahun (23), avec Franck Simonnet lors du colloque de mammalogie à Arles, et lors d'une conférence sur la Loutre et la pisciculture en Ecosse.

La SFEPM a décidé de faire appel à Stéphane Raimond pour les missions d'animation Loutre et pisciculture en raison de sa connaissance à la fois de la profession et de l'espèce. La recherche de financements pour ce poste s'avère plus difficile que prévu. Seule la Fondation Nicolas Hulot a répondu positivement avec une aide de 2500 euros. D'autres demandes devront être faites.

Le GMB travaille actuellement sur un site pilote en Bretagne. Il s'agit d'une petite salmoniculture (moins de 10 tonnes). Stéphane Raimond était venu pour une expertise fin 2011. La protection de cette exploitation est compliquée pour de multiples raisons, notamment à cause de la configuration du site. 3 fils électriques ont été mis en place mais n'ont pas été entretenus par le pisciculteur, du coup les loutres, qui avaient été découragées pendant un temps, sont revenues. Plusieurs devis ont été établis ; la mise en place d'une clôture pérenne revient assez cher (au moins 10 000 euros). Le GMB a déjà obtenu des financements du WWF et de la Région mais doit encore en trouver.

Une convention a été signée avec le pisciculteur de sorte à bien définir le rôle de chacun ; cela aurait dû être fait dès le début.

Le deuxième site pilote du PNA Loutre se trouve en Ardèche, également une salmoniculture. La Loutre est présente mais il y a encore peu de dégâts. L'exploitation comprend un site de grossissement de truites et une partie où le public pêche les truites produites (étangs et parcours de pêche). Le pisciculteur souhaite protéger les bassins où les truites grossissent mais pas la partie pour le public car il projette de développer des activités d'écotourisme. Il souhaite également communiquer sur la démarche. Le projet est piloté sur place par la Communauté des Communes du Haut Vivarais. Le PNR des Monts d'Ardèche est prêt à apporter une aide financière. Sébastien Tessier demande le coût d'une expertise par Stéphane Raimond. Celui-ci est de 750 euros + frais de déplacement.

Olivier Hesnard relate le cas de deux piscicultures dans l'Orne qui commencent à avoir des problèmes.

Stéphane Raimond se rendra dans un élevage d'esturgeons en Aquitaine, pour une expertise, début 2013. Thomas Ruys et éventuellement Pascal Fournier l'accompagneront.

Le PNA pourrait intervenir auprès des administrations pour faciliter l'obtention de subventions par le FEP (qui sera remplacé, fin 2013, par le FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Cela a déjà été discuté, il faudra en reparler au plus tard lors du COPIL de janvier 2013.

Décisions :

- Le rôle « d'expert Loutre et pisciculture SFEPM » de Stéphane Raimond est reconnu par le groupe. Les correspondants régionaux contacteront la SFEPM en cas de demande d'aide de la part d'un pisciculteur. Ils sont disposés à assurer un rôle de relais local et à accompagner S. Raimond lors de ses visites pour expertise dans leurs régions respectives.
- Rachel Kuhn poursuivra la recherche de financements pour les missions de l'animateur.
- R. Kuhn poursuivra les discussions avec les représentants de la profession piscicole et les administrations concernées sur les conditions d'attribution de subvention pour des systèmes anti-prédation dans les piscicultures.

Analyse cartographique du potentiel d'accueil de la Loutre

Cette action est pilotée par le SPN/MNHN. Elle consiste à réaliser une analyse cartographique du potentiel d'accueil de la Loutre en prenant en compte différents facteurs, suivant le modèle de l'étude OHNE (Otter Habitat Network Europe) réalisée à l'échelle européenne au début des années 2000.

Le fait de refaire ce travail dans le cadre du plan permet d'avoir des résultats obtenus avec des données plus récentes et plus complètes que celles disponibles à l'échelle de toute l'Europe.

Le but est d'identifier les secteurs favorables à la Loutre et ceux qui le sont moins, ce qui servira ensuite pour imaginer des corridors selon les secteurs défavorables, les menaces et les obstacles aux mouvements de recolonisation.

Les facteurs clés sont choisis en fonction des exigences de l'espèce et également de la disponibilité des données sous forme de couches SIG. Le SPN avait déjà sollicité le Groupe Loutre, par mail, pour avis sur les facteurs à retenir. Patrick Haffner présente la synthèse des réponses et l'état d'avancée de l'élaboration de la méthode. Il faudra encore clarifier avec les SIGistes quelles sont les couches disponibles.

Décision :

- Le groupe attend les résultats de l'étude qui devrait être finalisée en 2013

Prise en charge des loutres en détresse

Plusieurs loutres ont récemment été recueillies au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage d'Aquitaine situé à Tonneins (47) :

- 1 individu (loutron) le 14 mai 2010, en provenance de l'Ecole vétérinaire de Nantes (opéré d'une fracture à la mâchoire) et originaire de Vendée.
- 1 individu (loutron) le 6 mars 2011, en provenance du Zoodysée de Chizé. Cet individu, originaire de Bretagne, avait été recueilli et soigné par le GMB.
- 1 individu fin 2011 (avait été recueilli en juillet à l'âge de 2-3 mois au centre de soins de Charente-Nature). Celui-ci n'a pas survécu.

Le centre possède deux unités d'accueil pour les loutres. Il s'agit de grandes volières avec bassins. La deuxième avait été aménagée dans l'urgence à l'arrivée de la loutre bretonne au printemps 2011. La loutre bretonne et la loutre vendéenne furent placées dans une même unité au bout de quelques semaines.

Une réunion a eu lieu au Ministère de l'Ecologie en septembre 2011, en présence de représentants du Ministère, du directeur du centre de Tonneins, du GMB, du président de l'Union Française des Centres de Soins (UFCS) et de l'animatrice du PNA. Le GMB, qui avait proposé de se charger du relâcher de la loutre bretonne dans sa région d'origine, avait prévu de l'équiper d'un émetteur intra-abdominal pour suivre ses déplacements. Le responsable du centre de soins n'ayant pas donné son accord, la pose de l'émetteur n'a pas eu lieu.

La décision fut également prise de relâcher les deux loutres ensemble en Bretagne. Or, le lâcher de deux individus au lieu d'un seul ne pouvant pas se faire sur le site prévu en Bretagne, la décision a été prise, fin 2011, de les relâcher à proximité du centre de soins dans le Lot-et-Garonne. La demande de dérogation pour le transport en vue du relâcher a été faite par le centre de soins en avril 2012. L'autorisation a été délivrée par le Ministère en juin.

Les deux loutres ont été lâchées ensemble en juillet sur la commune de Saint Quentin du Dropt (47) avec l'aide de l'ONCFS. Des épreintes et des empreintes ont été découvertes quelques kilomètres en aval du site de relâcher durant l'année qui a précédé. Une catiche artificielle a été aménagée sur le site. Le site a été contrôlé presque quotidiennement durant plusieurs semaines. Du poisson fut déposé tous les soirs. Les 2 loutres ont été observées à plusieurs reprises dans les jours qui ont suivi le lâcher. Des indices de présence ont également été trouvés et la catiche a été apparemment visitée. Un piège photo a été installé début août et a permis de prendre plusieurs clichés entre août et fin

octobre, date de la fin du suivi. Un rapport sur l'expérience a été envoyé au Ministère, à la DREAL Aquitaine, à la DREAL pilote du plan (Limousin) et à l'opérateur du plan (SFPEM).

Depuis, deux autres loutrons ont été recueillis dans des centres de soins mais n'ont pas survécu. Ces divers cas, et les péripéties auxquelles ils ont donné lieu, soulignent l'absence de réflexion et préparation à ce genre de situation. Il devient nécessaire de définir à la fois une politique de traitement et devenir de ces individus et un mode opérationnel de prise en charge, depuis la récupération jusqu'à leur retour en nature.

Même si les cas de loutres en détresse restent anecdotiques, ils se multiplient. L'Union Française des Centres de Soins (UFCS) souhaite améliorer la prise en charge de ces individus et a pris contact avec l'animatrice du PNA. L'UFCS fera notamment des propositions pour avoir un ou deux centres de plus pouvant accueillir l'espèce.

Les conditions du retour à la nature de ces individus sont discutées par le groupe. Rachel Kuhn s'était renseignée auprès de structures à l'étranger sur les modalités de prise en charge et de relâcher des loutrons orphelins et des loutres blessées. La politique était pendant longtemps de relâcher les individus au niveau du front de recolonisation. Maintenant ceux-ci sont plutôt relâchés dans leur région d'origine. Lorsque c'est possible, les loutrons orphelins sont placés par 2 ou 3 pour être élevés et relâchés ensemble.

Le groupe souhaite que les loutres recueillies en centres de soins soient, si possible, relâchées dans la nature, ce qui implique qu'elles ne doivent pas être imprégnées et être capables de capturer des proies. Avant le cas des deux loutres relâchées en 2012, les rares loutres en détresse recueillies en France restaient en captivité, par manque de structures adaptées à les conditionner à un retour à la vie sauvage.

Le groupe estime que le site de relâcher doit être le plus près possible du lieu d'origine. Il est préférable d'obtenir l'accord du propriétaire des lieux.

Un courrier exprimant la position du groupe sera rédigé par la SFPEM.

Décisions :

- Rachel Kuhn rédigera un courrier précisant la position du Groupe Loutre de la SFPEM sur le traitement des loutres recueillies dans la nature. Il sera soumis au groupe au cours du 1^{er} semestre 2013.
- R. Kuhn verra avec l'UFCS comment elle pourra apporter son assistance dans la mise en place d'une stratégie pour la prise en charge des loutres en détresse et diffusera le protocole défini par l'UFCS, incluant la liste des centres de soins adaptés.

La rencontre s'achève en fin de matinée. Les participants remercient les organisateurs. Les « nouveaux » sont contents d'avoir fait la connaissance de leurs collègues des autres régions. La prochaine réunion aura normalement lieu en septembre 2013.

Rachel Kuhn